



XVe Biennale Internationale de Gravure

Prix de la Gravure, ACQUI TERME et *Prix Grafica, Cachet Philatélique.*

JUIN 2021

Le Concours Gravure et Graphique est né de la volonté de l'**Association de la Biennale Internationale De Gravure d'Acqui Terme**. Cet événement est destiné à promouvoir la culture sur le territoire du Monferrino et à élargir la renommée nationale et internationale de la Gravure Originale.

Ce concours est organisé par l'**Association de la Biennale Internationale De Gravure d'Acqui Terme**, parrainé par le **Rotary Club d'Acqui Terme**, par la **Région Piémont** et par la **Commune d'Acqui Terme**. Il est jumelé avec de **prestigieux concours internationaux**.

CE CONCOURS REPRÉSENTE UNE GRANDE OPPORTUNITÉ POUR LES ARTISTES :

- la somme de **5 000 (cinq mille) euros** est attribuée au vainqueur du Prix de la Gravure, en échange de la cession du tirage de l'oeuvre gagnante en 50 (cinquante) exemplaires numérotés en chiffres arabes et XXV (vingt-cinq) exemplaires en chiffres romains, et de la cession de la matrice de la gravure rayée.
- l'appréciation et la notation décernées par un **jury qualifié** de niveau international,
- l'intégration des oeuvres des artistes à la **collection permanente du Château des Paléologiens** d'Acqui Terme (archives publiques qui peuvent être destinées à des collections de Musées et de Fondations Internationales, à des expositions et à des événements en rapport avec la tradition de la gravure originale).
- **pour les candidats au Prix Grafica**, la réalisation d'un **cachet philatélique** pour le compte des Postes Italiennes avec diffusion internationale.

POURQUOI CE CONCOURS ?

L'objectif de ce prix est de faire connaître et de valoriser le monde du graphisme et de la gravure dans ses différentes techniques originales et de désigner la région d'Acqui Terme comme référence internationale de cette remarquable discipline.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

- ★ Peuvent participer les artistes sans limites d'âge et de nationalité ; la participation est gratuite. Le thème de l'oeuvre est libre.
- ★ Chaque artiste présente une seule oeuvre en chalcographie ou xylographie, exécutée après le 1er janvier 2019. L'oeuvre ne devra pas avoir fait l'objet de tirage régulier, ni avoir été exposée dans un autre concours ou une manifestation publique.
- ★ L'oeuvre doit être imprimée sur une feuille de format maximum 500 X 700 mm.
- ★ Le vainqueur devra assurer le tirage de l'oeuvre primée en 50 (cinquante) exemplaires numérotés en chiffres arabes, plus XXV (vingt-cinq) numérotées en chiffres romains, et céder la matrice rayée.
- ★ Les oeuvres envoyées ne seront pas restituées. Elles resteront acquises aux archives de l'association qui en deviendra propriétaire et qui pourra les utiliser et les exposer selon les modalités qu'elle jugera les plus appropriées.
- ★ Les candidats au Prix Grafica, Cachet Philatélique, réaliseront une seule image numérique, en noir et blanc ; elle sera présentée et lisible sous la forme circulaire d'un cachet postal (comme indiqué dans le formulaire de participation).

INSCRIPTION AU CONCOURS

- **L'inscription ainsi que les oeuvres correspondantes devront parvenir à l'association avant le 31 Octobre 2020.**
- L'inscription est gratuite et se fait exclusivement en remplissant le formulaire de participation disponible en ligne sur le site de l'association www.acquiprint.it, et en joignant une photographie de l'oeuvre au format numérique tiff, pdf, jpg, dimensions 18 X 24 cm, résolution minimum 150 dpi.
- Les indications portées sur le formulaire d'inscription le seront sous la responsabilité exclusive du participant. L'association ne pourra être tenue responsable pour d'éventuelles erreurs communiquées sur le formulaire d'inscription.
- Le formulaire d'inscription devra également être imprimé, complété et signé en original puis envoyé avec l'oeuvre avant le 31 Octobre 2020, le timbre de la Poste faisant foi.

L'oeuvre originale (sans encadrement et sans passe-partout ; avec indiqués au verso le nom et le prénom de l'auteur, le titre de l'oeuvre, l'année de réalisation, la technique) devra être envoyée à l'adresse suivante :

**Associazione Biennale Internazionale per l'Incisione
Piazza Italia n.9 - 15011 ACQUI TERME (AL) - ITALIA**

Le pli devra comporter la mention **“STAMPA SENZA VALORE COMMERCIALE”**.

- Pour les candidats au concours Grafica, Cachet Philatélique, l'image devra être envoyée uniquement en format numérique, de préférence en format EPS, SVG, PDF, accompagnée du formulaire de participation, avant le 31 Octobre 2020.

SÉLECTION DES OEUVRES ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le Comité de Sélection, composé de personnalités prestigieuses dans le domaine des arts visuels désignera, par jugement incontestable, **vingt cinq oeuvres finalistes admises à concourir à l'exposition d'inauguration du Prix International de Gravure, et vingt-cinq images candidates à la réalisation du cachet philatélique**. Toutes ces oeuvres seront insérées dans la nouvelle édition du **Magazine/Catalogue de la Biennale**, avec une présentation de chaque auteur sélectionné et de ses travaux.

Le jury populaire, lors d'un vote public, désignera les vainqueurs parmi les oeuvres finalistes.

Le chèque de **5 000 euros** sera remis au vainqueur du Prix de la Gravure lors de la cérémonie d'inauguration.

Les Postes Italiennes aménageront un guichet pour apposer le cachet du vainqueur du Prix Grafica, Cachet Philatélique, sur les envois postaux pour toutes destinations, nationales et internationales.

L'association pourra attribuer, selon ses disponibilités, d'autres prix et/ou récompenses pour des catégories spéciales.

Les résultats seront communiqués par publications sur les pages du site www.acquiprint.it.

Le **Magazine/Catalogue** du Concours sera offert gratuitement aux cinquante graveurs finalistes le jour de l'inauguration et publié et téléchargeable sur le site www.acquiprint.it.

Les artistes qui demanderont le Magazine/Catalogue en format papier pourront le réserver auprès du secrétariat de l'association en envoyant un e-mail à l'adresse info@acquiprint.it. L'exemplaire demandé sera envoyé après paiement d'une contribution aux frais d'expédition.

La participation au Concours implique l'acceptation des conditions prévues dans ce règlement. Le participant donne son accord pour l'utilisation de ses données personnelles (conformément à la réglementation UE n. 679/2016 GDPR et au sens des D.lgs 196/2003 e s.m.i.), qui seront mémorisées et conservées selon la loi au siège de l'Associazione Biennale Internazionale per l'Incisione.